

Les gestes écocitoyens

Adaptons notre mode de vie et nos pratiques de consommation au **développement durable***.

Nous savons que notre terre n'est pas éternelle : les ressources s'épuisent et l'environnement se dégrade. Il nous revient à tous de changer nos comportements afin de poursuivre un développement équitable tout en préservant notre planète. C'est l'objet du développement durable : protéger l'environnement et favoriser le développement économique et le progrès social.



* Apparu pour la première fois en 1987 sur la scène internationale, le concept de développement durable a acquis ses lettres de noblesse en 1992 à la Conférence de la Terre de Rio avec la publication de l'Agenda 21. Ce texte, adopté par 178 gouvernements, fixe les lignes de progrès que l'humanité devrait se fixer au XXI^e siècle pour maintenir son développement économique et social.



En tant que citoyen chacun peut faire un geste pour favoriser la protection de l'environnement.

Dans ma résidence et dans mon logement

En étant vigilant à mon mode de vie, je peux réduire de façon sensible ma consommation et donc mes factures.

- **J'économise l'énergie** car elle n'est pas éternelle et les ressources s'amenuisent.
- **Je ne laisse pas mes appareils électriques en veille et j'éteins la lumière** quand je quitte une pièce.
- **Je règle mon chauffage** en fonction des pièces de la maison (19°C dans les pièces à vivre).
- **Je dégivre régulièrement mon réfrigérateur.**
- **Je profite au maximum de la lumière naturelle**, elle est gratuite !

L'éclairage représente en moyenne 15 % de ma facture d'électricité.

ASTUCE : j'utilise des ampoules à basse consommation, je consomme ainsi 4 à 5 fois moins d'électricité.

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »

Madame Gro Harlem Brundtland, Présidente de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (ONU) en 1987

→ **Je ne gaspille pas l'eau** car elle est une denrée rare et je préserve sa qualité. L'eau douce ne représente que 2,5 % du stock total d'eau sur la planète.

→ **Je prends une douche** plutôt qu'un bain.

Un bain consomme 250 litres d'eau environ. **ASTUCE :** en prenant une douche, je consomme entre 25 et 100 litres d'eau en moyenne, soit 6 fois moins qu'un bain.

- **Je coupe l'eau quand je me brosse les dents, quand je me lave les mains ou quand je me rase.**
- **Je ne fais fonctionner mon lave-linge ou mon lave-vaisselle que lorsque la machine est remplie ou j'utilise la touche demi-charge.**
- **Je fais réparer rapidement les éventuelles fuites d'eau.**

Une chasse d'eau qui fuit représente une dépense annuelle de plus de 500 euros.

→ **Je respecte les doses indiquées sur les emballages des produits ménagers et j'utilise une lessive sans phosphates.**

→ **Je trie mes déchets** pour faciliter leur recyclage (emballages, verre, papier).

Chaque Français produit 360 kg de déchets par an.

- **Je dépose à la déchetterie mes restes de peinture, de solvants ou d'huiles ainsi que mes encombrants.**
- **Je rapporte mes médicaments périmés à mon pharmacien.**
- **Je participe aux collectes de jouets, livres et vêtements.**
- **Je ne jette pas les restes de peintures, de solvants usagés** (white-spirit, acétone...) dans les toilettes ni dans l'évier mais à la déchetterie.

Une canette usagée met 10 ans à se décomposer. Un mégot de cigarette met plus d'un an à se décomposer.



→ **Je respecte mon voisinage**

- **J'évite de faire du bruit** car il constitue aujourd'hui une des premières nuisances.
- **Je limite le volume sonore et j'évite d'utiliser des appareils bruyants** la nuit ou le dimanche.
- **Je ne détériore pas la qualité acoustique de mon logement** quand je fais des petits travaux d'aménagement.
- **Je place des patins sous les meubles** et les appareils électroménagers.

Une perceuse dégage de 90 à 100 décibels alors que le seuil de gêne est de 60 décibels.

- **Je maintiens propres les parties communes et les espaces extérieurs.**
- **Mes animaux n'occasionnent pas de gêne.**
- **Je n'installe pas de parabole.**
- **Je n'étends pas mon linge sur le balcon.**

Lors de mes déplacements quotidiens

En étant vigilant sur mes modes de transport, je contribue à réduire la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, le bruit et tous les désagréments liés à l'emploi trop fréquent et en trop grand nombre de la voiture.

→ Je privilégie les transports en commun, le vélo, le roller, la trottinette ou la marche à pied.

Le secteur des transports représente 25 % de la consommation mondiale d'énergie commerciale et utilise la moitié du pétrole produit dans le monde.

→ Si je suis obligé d'utiliser ma voiture, je démarre en douceur et je conduis avec souplesse.

→ Je propose à mes voisins de partager la même voiture.

→ Je fais contrôler régulièrement ma voiture ou ma moto.

Un véhicule mal entretenu consomme 10 % de carburant en plus et pollue 20 % de plus.

En vacances ou dans mes activités de plein air

Je change de lieu mais la planète reste la même. Je garde mes bonnes habitudes !

→ Je ne jette pas mes déchets dans la nature.

→ Je ne cueille pas les plantes et les fleurs.

→ Je respecte les règlements spécifiques aux espaces naturels protégés et je ne sors pas des chemins balisés.

→ Je ne fume pas en forêt, car je risque d'être à l'origine d'un incendie.



Organisés autour de **5 axes**, les engagements environnementaux du Groupe EFIDIS pour **le Développement Durable** s'appliquent à tous ses métiers et toutes ses activités.

Le Groupe EFIDIS s'engage à :

1 Réaliser des investissements immobiliers éco-responsables : toutes les opérations de constructions neuves sont certifiées avec Cerqual*, dès 2008.

2 Assurer une meilleure gestion de l'eau : le Groupe EFIDIS équipe la quasi-totalité de ses logements de compteurs d'eau individuels. Les logements neufs sont équipés de mousseurs** dans la mesure du possible.

3 Tendre vers un patrimoine plus économe en énergie, le Groupe EFIDIS fait réaliser un audit énergétique de l'ensemble de son patrimoine. Il s'engage à ce que la consommation de ses constructions neuves n'excède pas 90 kWh/m²/an.

4 Favoriser le recyclage des déchets, le Groupe EFIDIS équipe progressivement ses résidences de locaux adaptés à la collecte sélective.

5 Modifier les comportements, le Groupe EFIDIS s'est doté de compétences en développement durable en créant des groupes de travail, avec l'aide d'une éco-conseillère et en formant ses collaborateurs aux enjeux du développement durable. Il développe des partenariats avec les collectivités locales et implique ses fournisseurs dans la démarche.

Enfin, le Groupe EFIDIS met à votre disposition des outils de communication afin de faciliter votre engagement dans le développement durable.

* Cerqual : organisme qui certifie les démarches favorisant la préservation de l'environnement dans le bâtiment.

** Mousseur : équipement de la robinetterie qui permet de réduire votre débit d'eau de 30 à 70 % sans perte de confort.

Les labels à connaître



AB : les labels « Agriculture biologique » français et européens concernent les produits agricoles et alimentaires qu'il s'agisse de produits frais ou transformés.



NF Environnement : l'éco-label européen et la norme NF Environnement concernent de nombreux produits : peintures et vernis, produits d'entretien, papeterie, chaussures, sacs poubelle, ordinateurs...

+ En savoir Plus

● fiche « Tri sélectif »

● fiche « Votre résidence et sa tranquillité »

● fiche « Vivre ensemble »

www.ademe.fr

www.ecologie.gouv.fr

www.defipourlaterre.org

www.wwf.fr – calculez votre empreinte

écologique



GROUPE SNI



Les gestes écocitoyens

